

Consultation pour corps étranger ORL

Une consultation rapide et rassurante pour retirer un objet coincé dans l'**oreille** ou le **nez**, aussi bien chez l'adulte que chez l'enfant.

🕒 Pourquoi consulter un ORL ?

Les corps étrangers (perles, graines, petits jouets, morceaux de coton...) peuvent se coincer :

- **dans l'oreille**, provoquant une gêne, une douleur ou une baisse d'audition,
- **dans le nez**, entraînant une obstruction, un écoulement ou une mauvaise odeur.

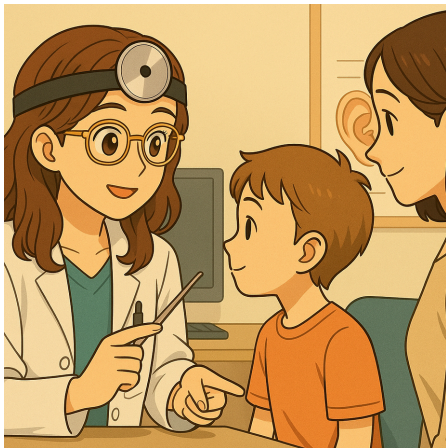


👉 L'ORL dispose du matériel adapté (microscope, fibroscope, instruments fins) pour retirer ces objets en toute sécurité, souvent en quelques minutes.



Si le corps étranger se situe **dans la gorge ou les voies respiratoires**, il faut consulter **immédiatement aux urgences** ou à l'hôpital : ce geste n'est **pas réalisé au cabinet** en raison du risque de fausse route ou d'asphyxie.

👩‍⚕️ Comment se déroule la consultation ?



1. Observation

Le médecin examine soigneusement la zone concernée à l'aide d'un éclairage précis ou du microscope.

2. Retrait du corps étranger

Le geste est généralement rapide :

- utilisation d'une **pince fine, d'un petit crochet ou d'une aspiration**,
- parfois **sous contrôle du microscope ou d'une petite caméra souple (fibroscope)**,
- dans la plupart des cas, **sans anesthésie**.

🕒 La manœuvre dure quelques secondes à une minute.

Vérification et apaisement

L'ORL vérifie que la zone est propre, non irritée et qu'il ne reste aucun fragment.

😬 Est-ce douloureux ?



L'examen est **court et bien toléré**.

Chez l'enfant, il est souvent nécessaire qu'un **parent tienne la tête** le temps du geste, pour éviter tout mouvement brusque.

Si besoin, une **anesthésie locale en spray** peut être utilisée pour plus de confort.

👉 Le plus important est de **rester calme et immobile** quelques secondes.

🥄 Après le retrait

Dans la majorité des cas, **aucun traitement n'est nécessaire**.

Selon la situation, le médecin peut prescrire :

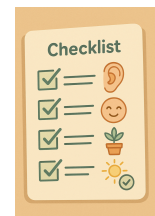
- un **lavage de nez** ou des **gouttes auriculaires**,
- un **contrôle** dans quelques jours si la muqueuse était irritée,
- exceptionnellement un **antibiotique local**.



🚨 Quand reconsulter ?

Appelez votre ORL si :

- la douleur persiste ou s'aggrave,
- un écoulement purulent ou malodorant apparaît,
- une baisse d'audition dure plusieurs jours.



💡 Ce qu'il faut savoir avant de venir



- **Apportez la lettre de votre médecin traitant** (elle est indispensable).
- **Ne tentez pas d'enlever vous-même** le corps étranger : coton-tige, pince à épiler ou seringue peuvent l'enfoncer plus profondément.
- Chez l'enfant, il est utile d'expliquer calmement avant la visite que le médecin va simplement **retirer quelque chose du nez ou de l'oreille avec un petit instrument**.